



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cadres

Question écrite n° 8624

Texte de la question

M Dominique Baudis demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de signer avec les associations ARRCO et AGIRC une convention qui permette aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat, de voir valider les périodes de chômage indemnisées. Ceci relève de la stricte parité avec leurs homologues du public, agents non titulaires de l'Etat qui bénéficient de la validation de telles périodes auprès de l'IRCANTEC.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de remédier au vide juridique qui ne permet pas aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association d'obtenir la validation des périodes de chômage indemnisées, le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports envisage la signature d'une convention avec l'AGIRC et l'ARRCO. Des premiers contacts ont été pris dans ce sens avec ces associations. La conclusion d'une telle convention nécessitera en tout état de cause l'accord du ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8624

Rubrique : Retraites complémentaires

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 324